



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête annuelle de production (EAP)

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Insee, direction des statistiques d'entreprises.

Au cours de sa réunion du 25 mars 2025 la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité de l'enquête annuelle de production menée auprès des entreprises des sections B à E de la Naf 2025 y compris industries agro-alimentaires (divisions 10 à 12) , hors sciage et rabotage du bois (classe 16.10) et hors artisanat commercial. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

**Objectifs** : Fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle (en réponse au règlement EBS 2020/1197 de la Commission) mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles, repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branches, permettre le cadrage annuel à la statistique conjoncturelle dans l'industrie (systématiquement hors scierie).

**Historique et contexte** : La première réalisation de l'enquête a eu lieu en 2009, sur les données relatives à l'année 2008. L'EAP résulte de la fusion de l'enquête annuelle d'entreprise et des enquêtes annuelles de branches sur le champ de l'industrie. L'EAP a été collectée entièrement sur internet dès 2009. À partir de l'EAP 2025 (collectée en 2026), l'Insee prend en charge la collecte auprès du secteur des industries agro-alimentaire auparavant enquêté par le service statistique du ministère de l'Agriculture.

**Place dans le dispositif statistique et concertation** : L'enquête annuelle de production fait partie intégrante du dispositif Esane, au cœur de la statistique d'entreprise. Ce dispositif Esane combine l'utilisation de plusieurs sources administratives – les différentes sources fiscales correspondant aux différents régimes fiscaux et les données relatives à l'emploi – à celle des enquêtes statistiques ESA et EAP. Elle fournit par ailleurs la base de sondage indispensable aux enquêtes mensuelles de branche, tant en matière de produits industriels qu'en termes d'entreprises produisant les dits produits. La concertation est organisée dans le cadre de groupes de travail européens sur Prodcom coordonnés par Eurostat ou d'échanges avec les fédérations professionnelles nationales. Les organismes professionnels sont consultés annuellement lors d'une réunion de présentation de l'enquête et des évolutions envisagées par l'Insee (commune avec celle qui concerne les enquêtes mensuelles de branche (EMB), et l'enquête Opise qui permet d'établir les IPP.)

**Questionnaire et collecte** : L'enquête porte principalement sur l'analyse du chiffre d'affaires et de la production vendue des entreprises par produit industriel hors scierie à un niveau très détaillé. La production vendue (en valeur), pour les produits industriels est ventilée selon le modèle économique de production (donneur d'ordre, sous-traitant ; fabricant pour compte propre). L'ouverture de chaque enquête annuelle N a lieu fin janvier N+1 pour la partie exhaustive de l'échantillon et pour les unités non- industrielles ayant des activités industrielles, puis fin avril pour la partie échantillonnée des plus petites unités. Le site de collecte est fermé fin septembre N+1. L'enquête est réalisée entièrement par Internet à partir du portail de réponse aux enquêtes de la statistique publique. Via ce portail le cadre juridique de l'enquête, la finalité des réponses, quelques principaux résultats sous forme d'infographie, une FAQ et un formulaire de contact sont proposés à l'unité enquêtée. A partir de l'année 2025 collectée en 2026, une partie des questionnaires de l'ESA et l'EAP devient commun dans le cadre d'une démarche de mutualisation : un tronc commun de questions est posé à tous les enquêtés des deux enquêtes. Le questionnaire par internet est modifié pour offrir un meilleur parcours de remplissage permettant d'accompagner le répondant via des filtres et des messages. La possibilité de rajouter en direct de nouveaux produits est offerte.

**Utilisateurs et diffusion** : Les utilisateurs finaux sont Eurostat, le département des comptes nationaux (via le dispositif Esane), les fédérations professionnelles, tous les publics qui s'intéressent aux entreprises industrielles, les services statistiques des ministères, les chercheurs et chargés d'études au sein

d'administrations et d'organismes de réflexion. Parmi les utilisateurs, l'Agence de la transition écologique (Ademe) utilise les données de l'EAP pour son rapport annuel sur la valorisation des emballages en Europe.

Des fichiers individuels sont mis à disposition des chercheurs via le portail du Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) en mars N+2, après le passage au Comité du secret. L'échéance de transmission à Eurostat est fixée au 30 juin N +1.

Une première publication, par Eurostat, de données utilisant la liste de produits Prodcom est effectuée en juillet N+1. L'Insee publie une diffusion française au niveau fin (ProdFra) en fin d'année N+1 via insee.fr.

**Remarques en commission** : une présentation des différents changements prévus pour cette enquête, sa mutualisation partielle avec l'ESA a eu lieu. Aucune remarque à propos de l'opportunité de cette enquête n'a eu lieu suite à la publication de la fiche descriptive ni en amont de ni durant la Commission.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

L'opportunité est accordée pour **5 ans** à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, soit pour les **années de collecte 2026-2030**

**Rectificatif** : l'Insee prendra en charge la collecte auprès du secteur des industries agro-alimentaire auparavant enquêté par le service statistique du ministère de l'Agriculture non pour la collecte 2026 mais pour la collecte 2027.